



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 46477

Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude du Gouvernement dans les négociations visant à obtenir la libération des deux journalistes français pris en otage en Irak. Dans cette situation fort délicate qui requiert à tout le moins une grande discrétion et un usage très prudent des déclarations publiques, pas moins de quatre ministres ont émis des opinions relayées par les médias. Il souhaite savoir quel est le ministre finalement en charge de ce dossier. En ces occasions, plusieurs ministres ont affirmé que, pour l'heure, nos otages étaient en vie. Disposent-ils de preuves directes, matérielles et certaines de ce fait ou ces affirmations reposent-elles sur les « on-dit » d'informateurs stipendiés ? Par ailleurs, était-il opportun de rendre hommage sur la mer Noire au gouvernement russe et de rappeler solennellement l'attachement de la France au fait que la Tchétchénie, soit partie intégrante de la Russie sachant que nos otages sont détenus par des groupes proches d'Al-Khaida, organisation très active en Tchétchénie. De plus, lorsque des agents en mission de renseignement sont envoyés sur un théâtre d'opérations, il s'interroge sur l'utilité de l'annoncer avec le nom, la fonction et la biographie des agents en question comme cela fut le cas lors du déplacement du général Philippe Rondot. L'annonce, d'une part, de la libération prochaine des journalistes, le vendredi jour de prière, faite par un ministre et, d'autre part, l'affirmation officielle selon laquelle les otages seraient passés d'un groupe à un autre reposaient-elles sur des preuves tangibles ? Ces annonces n'étaient-elles pas de nature à compromettre la libération des otages ? Enfin, le gouvernement irakien ayant été reconnu par la France et les armées d'occupation de l'Irak légitimées a posteriori dans leur autorité par la résolution 1483 du Conseil de sécurité des Nations unies votée par la France, n'était-il pas souhaitable pour des raisons diplomatiques comme pour des raisons pratiques impérieuses de prendre contact avec ce gouvernement et ces forces d'occupation ? Il lui demande si de tels contacts sont envisagés par le Gouvernement conformément aux usages diplomatiques et au droit international.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46477

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7065